



COMITE CONSULTATIF
Réserve naturelle des Hauts Plateaux du Vercors

Mercredi 15 novembre 2017
Châtillon en Diois

Compte-rendu

PRESENCES : 27 votants avec les pouvoirs

Patrice BOUZILLARD, Sous-préfet de Die

Agnès TREGRET, Elue Référente Réserve naturelle des Hauts plateaux du Vercors

1er collège:		
Représentants des collectivités locales et des usagers	Présent	Absent
Conseil Régional Rhône-alpes		x
Conseil départemental de la Drôme		x
Conseil départemental de l'Isère		x
Commune de La Chapelle-en-Vercors - Bertrand Vaussenat	x	
Commune de Châtillon-en-Diois - Bernard Ravet	x	
Commune de Laval d'Aix - Gérard Alric	x	
Commune de Romeyer -		x
Commune de Saint Agnan-en-Vercors -		x
Commune de Treschenu-Creyers - Alain Rey	x	
Commune de Corrençon-en-Vercors -		x
Commune de Saint Andéol -		x
Commune de Gresse-en-Vercors -		x
Commune de Saint Michel-les-Portes -		x
Commune de Chichilianne - Yann Souriau	x	
Commune de Saint Martin-de-Clelles		x
Association des éleveurs Ovins Transhumants des Hauts Plateaux du Vercors	x	
Fédération Régional des Chasseurs - JM Rochete	x	
Association des Accompagnateurs en moyenne montagne-		x
ADEM / FAI - Fabien Candy	x	
Association pour la Promotion des Agriculteurs du Parc -		x
Association pour la Chasse et la Faune sauvage des HPV - Gérard Allier	x	
F.F.R.P. Drôme et la F.R.I. - Mr Triboulet	x	
Fédération des Clubs Alpains Français -	pouvoir	
Association Trans' Vercors -		x
Centre Permanent d'Initiative à l'Environnement -		x
2ème collège:		
Représentants des administrations et établissements publics	Présent	Absent
Office National des Forêts Drôme-Ardèche - Emilie Duheron	x	
DREAL Auvergne Rhône-Alpes - Romain Briet	x	
Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale		x

Direction Régionale des Affaires Culturelles Rhône-Alpes		x
Agence régionale de santé		x
Direction Départementale des Territoires de l'Isère - Pascale Boularand	x	
Direction Départementale des Territoire de la Drôme - Basile Garcia	x	
Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage		x
Commandant de la Région de la Gendarmerie Sud-Est - Major Simoquet	x	
Service Départemental d'Incendie et Secours de la Drôme - Philippe Meffre	x	
3ème collège:Représentants des associations de protection de la nature et des personnalités scientifiques qualifiées	Présent	Absent
Président du Conseil Scientifique de la Réserve - François VERON	x	
ONCFS CNERA - William Gaudry		x
Conservatoire Botanique National Alpin (CBNA) - Jean-Charles VILLARET		x
IRSTEA - Baptiste NETTIER	Pouvoir	
Muséum de Grenoble - Catherine GAUTHIER	x	
Conservatoire Rhône-Alpes des Espaces Naturels (CREN) - Bruno VEILLET	x	
Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) - Gilbert David	x	
Fédération de Protection de la Nature Rhône-Alpes -	x	
Association Vercors Nature - Bernard Boutin	x	
Fédération des Amis et Usagers du Parc (FAUP) - Francois Brunsvick	x	
Association Mille Traces - Lucas Weill	x	

Autres personnes présentes	Présent
Parc naturel régional du Vercors - Olivier PUTOT	x
Parc naturel régional du Vercors - Benoît BETTON	x
FDC 26 - Rémi GANDY	x
FAUP - jean Paul VIERZON	x
LPO 38 - Jean DESCHATRES	x
Garde de la Réserve naturelle des Hauts Plateaux - Bernard Fourgous	x
Garde de la Réserve naturelle des Hauts Plateaux - Hervé Tournier	x
Parc naturel régional du Vercors - Nadia RONIN	x

Ouverture de la séance par Monsieur Patrice Bouzillard - Sous-Préfet de Die - qui préside ce comité.

Monsieur le Sous Préfet remercie les personnes présentes. Il décline l'ordre du jour puis donne la parole à Monsieur Bernard RAVET représentant de la commune de Châtillon en Diois, qui accueille cette réunion du comité consultatif.

La parole est donnée à Madame la Vice Présidente du Syndicat Mixte du Parc naturel régional du Vercors en charge de la Réserve, Agnès Trégret qui introduit ce comité consultatif et présente Olivier Putot, nouveau directeur du Parc naturel du Vercors arrivé en poste au 1er aout 2017.

I / Approbation compte- rendu

- vote du compte rendu du 04 juillet 2017-

François Véron, Président du conseil scientifique du Parc du Vercors, apporte une modification sur une phrase de son intervention page 5. « ... la population de gélinotte sur le site d'Auzet est de loin la plus importante mais d'après la de faible variabilité génétique. , Il est surprenant que la population se développe dans des conditions jusqu'à présent considérées comme peu favorables... »

Les modifications sont prises en compte.

- Le Comité consultatif approuve le compte rendu à l'unanimité -

II/ Présentation Bilan d'activité 2017

Benoît Betton, Conservateur par interim et responsable du pôle Gestion des Milieux, des Espèces et des Ressources, présente les faits marquants de l'année 2017.

I.Evolution dans l'organisation de la Réserve

D'importantes évolutions dans l'organisation de la Réserve ont été opérées en 2017 :

- Arrivée du nouveau directeur du Parc, Olivier PUTOT le 1er aout, le directeur du Parc est également le directeur de la Réserve.
- Agnès Trégret déléguée au bureau du Parc en charge de la Réserve, devient Vice-Présidente à la Réserve, au comité syndical du PNRV du 7 octobre 2017.
- Renaud Batisse, coordinateur des gardes depuis 2013 et rédacteur du nouvel Arrêté d'Application du Décret de classement de la Réserve (AAD), parti en formation en septembre 2016, a démissionné en aout 2017.
- Pierre Eymard Biron, conservateur de la réserve depuis 2001, a quitté ses fonctions de conservateur le 1^{er} octobre 2017, pour un poste dédié à la valorisation de la connaissance, au Parc du Vercors et à la Métropole Grenobloise.

Les 6 gardes de la Réserve se sont vu attribuer une thématique référente chacun.

L'interim de la mission de conservation est assuré par Benoit Betton responsable du Pôle Gestion des Milieux des Espèces et des Ressources du Parc, et chargé de mission « Biodiversité ». Le recrutement du conservateur est en cours pour une prise de poste au 1^{er} janvier 2018.

2.Restauration équipements patrimoniaux

Suivi des travaux de réhabilitation de la cabane des étudiants à l'automne 2017.

Audit de la signalétique réglementaire et mobilier parking en interne pour mener une réflexion globale sur les panneaux d'entrée de la Réserve en 2018.

Requalification paysagère du site de la fontaine des Bachassons – rencontre entre le CD38 (propriétaire et porteur des projets d'aménagements pastoraux), l'inspecteur des sites classés (DREAL), le conservateur de la Réserve et le Chargé de mission « Paysage » du Parc pour poser les bases de travail de cette requalification paysagère globale.

3.Pastoralisme

Construction de la stratégie pastorale avec notamment des échanges avec les différents acteurs (gestionnaires d'alpage, services pastoraux, propriétaires fonciers, équipe de la réserve, acteurs du tourisme, conseil scientifique ...)

Ce travail de réflexion partagée entre tous les acteurs du pastoralisme a conduit à la mise en oeuvre de premières actions de communication et d'échange sur le pastoralisme en 2017 (réalisation de panneaux d'information, construction du livret d'accueil dans des cabanes-abris...).

Le groupe de travail pastoralisme et le copil PPT se sont réunis à trois reprises cette année.

En 2017, le groupe pastoralisme a été réuni, notamment pour identifier les enjeux croisés pour la stratégie pastorale et permettre de construire de nouvelles relations de travail entre acteurs du pastoralisme et gestionnaire de la Réserve.

Les membres du groupe pastoralisme ont aussi été à nouveau consultés sur « la forme » de ce groupe de travail, son objectif et son fonctionnement.

Il n'y a pas eu de demandes de mise en place de mesures d'effarouchement pour l'estive 2017, notamment parce que la pression de prédation ne le justifiait pas.

Une réflexion a été menée au sein du groupe de travail pastoralisme pour mettre en place un balisage temporaire pour contourner certaines cabanes pastorales afin de respecter la tranquillité des bergers .

Des panneaux d'information ont été apportés sur les estives qui en ont exprimé la demande.

4. Etudes, Suivis Scientifiques et inventaires

Etude de la végétation du Mont Aiguille et sa dynamique

- L'IRSTEA a lancé un programme de recherche, en partenariat avec la RNNHPV, sur la dynamique de végétation du Mont Aiguille, et la comparaison de cette végétation non pâturée avec son pendant sur les Hauts-Plateaux (la Tête Chevalière), pâturées depuis des centaines d'années. Des prélèvements de sol ont également été effectués, ainsi que la pose d'un appareil météorologique
- Sortie sur le Mont Aiguille les 6 et 7 juillet avec comme objectif de mettre en place les lignes de lecture, faire les relevés, réaliser les prélèvements de sol et repérer pour installer des capteurs.

Stage stratégie de conservation de la flore de la RN

- Une stagiaire de master 2 en écologie (Léa Charbonnier) a été recrutée de mars à juillet pour remettre à jour la liste d'espèces végétales présentes sur la Réserve naturelle suite aux nombreuses études qui s'y sont déroulées.
Son travail a permis de mettre à jour la base de données de la Réserve en la complétant de nouvelles espèces et d'élaborer la stratégie de conservation de la flore de la Réserve (enjeux et actions prioritaires)
- Ce travail a aussi permis la création d'un groupe « flore » au sein du conseil scientifique, pour nous accompagner dans cette stratégie.

Zone humide de Chevalière

- Intérêt de mieux connaître l'origine de la zone humide de Chevalière (la seule de la Réserve), une pré-étude a été réalisée par la Réserve en partenariat avec Paléotime, organisme spécialisé dans l'archéologie préventive ayant son siège sur le plateau du Vercors.
- Ainsi des carottages ont été effectués dans la partie centrale de la zone humide, jusqu'à une profondeur de 2,90m, permettant de dévoiler des horizons argilo-limoneux sur la plus grande partie des carottes. Cela laisse supposer l'existence d'un paleo-lac qui se serait bouché, entraînant ainsi une accumulation de limons et d'argiles.
- Un des objectifs de cette étude est l'analyse des pollens présents dans ces différents horizons, ce qui permettra d'approfondir nos connaissances sur la végétation ancienne des Hauts-Plateaux.

STOC – bilan et perspective de ces deux suivis sur le long terme

STOC-EPS : Le protocole de suivi temporel des oiseaux communs est mis en œuvre sur la Réserve naturelle depuis de nombreuses années. Il s'agit de se positionner sur des points d'écoute précis et relever tous les oiseaux chantants.

Suivi sur le long terme de la LPO 26 dans le vallon de Combau dans le cadre du protocole national.

STOC- Capture : Ce protocole est mis en place sur la Réserve naturelle depuis 2002, ce qui permet d'obtenir une longue série de données pour étudier l'évolution des communautés d'oiseaux communs sur la Réserve naturelle, et plus précisément dans le vallon de Combau, notamment en lien avec les changements climatiques. La Réserve naturelle fait intervenir comme prestataire la LPO Drôme pour ce suivi, qui nécessite les compétences d'un ornithologue bagueur. Les gardes de la Réserve naturelle interviennent en renfort sur ce suivi lors des sessions de capture.

Tétras-lyre

Comptage au chant : En 2017 réalisation du nouveau protocole de comptage au chant mis en place par OGM. Nous avons réalisé l'état des lieux sur la Réserve, élément indispensable pour la poursuite de ce nouveau protocole dans les années suivantes .

Le nouveau plan d'échantillonnage de l'OGM pour obtenir une estimation de la densité de tétras-lyre sur les Hauts-Plateaux, en plus de la tendance d'évolution de la population, a été mis en œuvre l'année dernière. Un comptage exhaustif de tous les secteurs pré-définis a été effectué l'année dernière, ce qui a permis de calibrer l'échantillonnage.

Ainsi 10 secteurs ont été tirés au sort cette année, et prospectés lors de la période de reproduction (fin avril, début mai).

→ 35 coqs ont été vus et/ou entendus sur les 10 secteurs, ainsi que 2 poules et un oiseau indéterminé.

Ce comptage a été réalisé par les gardes de la Réserve naturelle et écogardes du Parc.

Une opération de ramassage de plumes par les agents de la Réserve et nos partenaires a été mise en place cette année pour réaliser des analyses génétiques sur environ 30 échantillons. Ce même protocole est réalisé sur Belledone et Chartreuse, afin de mesurer la diversité génétique des populations de tétras-lyre sur chacun de ces massifs. Cela pourrait permettre d'observer un éventuel lien ou isolement génétique des populations. Les analyses seront effectuées en 2018.

Comptage aux chiens : La FDC Drôme, en partenariat avec la RNNHPV, organise chaque année des comptages aux chiens d'arrêt sur une zone de référence de la Réserve naturelle, entre la Coche et le Grand Veymont. 10 secteurs sont parcourus par un binôme constitué d'un personnel du Parc ou Réserve naturelle et d'un conducteur de chien, sur 4 jours. Cette année un nouveau secteur a été parcouru, vers le Pison, mais sans oiseau détecté.

Ce protocole vise à déterminer le succès de reproduction des tétras-lyre, afin de fixer les quotas d'oiseaux autorisés pour le prélèvement par la chasse.

Gélinottes des bois

Rappel : Suite à une demande du ministère de l'écologie, la RNNHPV a été choisie comme site de prélèvement de gélinotte des bois pour une réintroduction prévue dans le Val d'Aran, en Espagne. Une étude de faisabilité a été rédigée par l'ONCFS et soumise au CNPN pour validation.

Les phases initiales d'instruction du projet ont fait état de questionnements scientifiques et techniques de la part du conseil scientifique et du comité consultatif de la Réserve. Le dossier a été ajusté par des réponses apportées.

Le Ministère a demandé au Parc du Vercors d'accompagner le projet en organisant, en lien avec les services de l'état et l'ONCFS, les démarches nécessaires à la sensibilisation des acteurs concernés autour du projet.

Le Ministère et une délégation des espagnols du Val d'Aran sont venus présenter le projet lors du conseil scientifique du Parc le 7 mars 2017. Le projet a été débattu lors du groupe technique Chasse du 30 juin 2017, puis une délégation d'espagnols, porteuse du Projet, est venue présenter, entre autre, les objectifs de cette réintroduction le 4 juillet 2017. Le Parc naturel régional du Vercors a mené une démarche de concertation, par de nombreux échanges individuels et des temps de rencontres spécifiques.

Suites à ces présentations, les questionnements et inquiétudes exprimés par les représentants des structures, le CNPN, le Conseil scientifique et le comité consultatif, sur la faisabilité du projet, les captures, et la survie de l'espèce, ont trouvé des réponses.

La mise en place du protocole IPPC est demandée pour connaître l'état de la population avant prélèvement dans la population source. Le protocole sera à nouveau réalisé après les prélèvements, si prélèvements il y a.

Réintroduction Gypaètes barbus :

Le programme « Life Gypaète » validé par l'Europe en septembre 2015 est en cours.

Programme appelé « Gypconnect » pour une période de 6 ans dont le but est de :

- Créer des noyaux reproducteurs dans les Préalpes et le Massif central.
- Favoriser les échanges avec les Pyrénées.
- Participer à la création d'une population stable dans les Alpes.

En 2017, deux oiseaux ont été confiés au Parc du Vercors le 3 juin

Mise en place d'un partenariat avec l'association « graine d'éleveurs » qui a parrainé un des oiseaux.

Suivi et observations quotidiennes réalisés par un groupe de stagiaire et par les gardes de la Réserve, envol des oiseaux les 7 et 8 juillet

Suivi régulier des Gypaètes venant fréquenter le Vercors : le mois de juin a été marqué par l'observation de 6 autres gypaètes, dont certains ayant été réintroduits lors du premier programme de réintroduction mené par le Parc (2010 – 2014).

Cette année a été marquée par la mort des 2 gypaètes réintroduits :

* Freddie trouvée morte le 25 juillet : cause inconnue (autopsie non parlante)

* Escampette trouvée morte le 24 août : morte par électrocution, sûrement sur la ligne électrique qui relie les ha-meaux de Menée et d'Archiane par le fond de la vallée.

Loup :

Face à la pression exercée par le loup en particulier sur l'élevage et suite aux sollicitations régulières dont le Parc du Vercors fait l'objet, Les élus du Parc ont souhaité écrire une motion qui définit le cadre commun dans lequel le Parc se doit d'agir. Cette motion a été construite par les élus du Parc lors de débats en inter-commissions les 29 mai et 6 septembre 2017. Puis, elle a été adoptée à l'unanimité par le bureau du Parc le 20 septembre dernier. Elle affiche le Parc comme territoire d'expérimentation. Des réunions de concertations seront organisées début 2018 pour définir ce programme expérimental.



La Réserve travaille depuis cet automne avec RNF sur la construction d'un projet « loup » qui concernerait spécifiquement les RNN. Le WWF, porteur du programme Life gouvernance sur le loup, et RNF envisagent un partenariat.

La Réserve naturelle des Hauts Plateaux du Vercors participe activement au suivi loup dirigé par l'ONCFS depuis plusieurs années, à travers notamment le protocole de suivi hivernal, la récolte des indices parfois pour analyse génétique, les hurlements provoqués, etc. (voir bilan ONCFS).

Présentation des chiffres de la Prédation pour l'estive 2017 :

En 2017 sur la Réserve naturelle environ 30 % d'attaques et de victimes en moins par rapport à 2016 et 20 % d'attaques en moins pour 10 % de victimes en moins par rapport à l'année 2015.

On remarque de plus en plus d'attaques avec seulement une ou deux victimes, à l'exception cette année d'une grosse attaque au Jardin du Roi avec 16 victimes.

5. Activités de pleine nature

Au cours de l'année 2017, 4 dossiers de demande d'autorisation de manifestations sportives ont été déposés. Conformément à la réglementation de la Réserve, 3 organisateurs de manifestations sportives ont obtenu un avis favorable du comité consultatif ; des arrêtés préfectoraux ont été signés. La Transvercors ski fond a été annulée faute de neige.

La garderie participe (balisage, présence et surveillance) aux manifestations.

En amont, accompagnement des équipes du Parc et de la Réserve, à la réalisation des dossiers de demandes d'autorisations et notamment pour les évaluations des incidences Natura 2000.

Une réflexion est menée au sein du PNRV sur les questions de « biodiversité et activités de pleine nature » notamment sur l'escalade et équipement de voies, la Réserve naturelle est associée à cette réflexion.

Plusieurs projets structurants ont été accompagnés par l'équipe de la Réserve durant l'année 2017 autour des activités de randonnées :

- Lien aux randonneurs dans les cabanes abri : les gardes visitent régulièrement ces cabanes durant leurs tournées de surveillance afin de rencontrer les randonneurs, remplacer les outils cassés, etc, Depuis cette année, ces cabanes possèdent donc un livret d'accueil.
- VTTAE (VTT à Assistance Electrique): l'AAD permet la pratique du VTT sur des itinéraires précis des Hauts Plateaux. La pratique du VTTAE n'est pas identifiée en tant que tel dans l'AAD, ce qui engendre des questionnements sur la possibilité ou l'interdiction de cette pratique émergente sur le Vercors. Afin de déterminer définitivement si la pratique du VTTAE est possible ou non dans la Réserve, le Sous-préfet de Die souhaite mener une concertation spécifique sur ce sujet. Elle devrait débiter ces prochains mois.
- Vercors Rando : l'équipe du pôle « accueil des publics » du Parc a développé un outil web de cartographie dynamique, permettant aux randonneurs de préparer leur sortie en amont. Cet outil vise à mieux faire connaître le Vercors et ses richesses, faisant des liens vers un outils web de valorisation de la connaissance du territoire : « Université Vercors ». L'équipe de la Réserve a travaillé en lien étroit avec l'équipe du pôle « accueil des publics » afin de proposer des randonnées sur le territoire de la Réserve, et de mettre en évidence ses richesses en lien avec la réglementation.

6. Sensibilisation, Education et Communication

Création de panneaux d'information à destination des différents usagers de la Réserve, sur les activités scientifiques, les travaux en cours, le respect de la tranquillité des bergers...

Création de Livret cabane abri ayant pour objectif principal, de faire connaître la Réserve des Hauts plateaux par l'entrée des activités humaines qui s'y exercent. Chaque activité y sera présentée dans le détail, avec un lien systématique vers la réglementation de la Réserve qui la concerne. La première activité déclinée est le pastoralisme.

La plaquette de la Réserve a été réactualisée. Cette plaquette a pour but d'informer le grand public sur la Réserve naturelle nationale des Hauts Plateaux. Son objectif premier est de faire comprendre ce qu'est une Réserve, et ses enjeux de préservation.

Intervention des gardes de la Réserve en binôme avec les écogardes pour des soirées de diffusion de films sur la Réserve et le Parc naturel régional du Vercors : 6 projections ont eu lieu cette année (Gresse en Vercors, La Chapelle en Vercors, Châtilion en Diois, Corrençon en Vercors, St Jean en Royans, Beaufort sur Gervanne).

Participation à plusieurs manifestations, entre autre : nuit de la chouette, fête de la nature, fête du bleu, fête de la trans-humance.

7. Surveillance, Police de la nature

Avec la validation de l'Arrêté d'Application du Décret de classement la Réserve, des modifications importantes ont été apportées sur la pratique de la Chasse sur la Réserve. Ainsi, dans le but de vérifier si ces nouvelles règles sont bien appliquées par les pratiquants, l'ONF UT Vercors et la RNHPV ont décidé d'organiser deux journées de tournées communes, sur la domaniale du Vercors, les 28 septembre et 28 octobre 2017.

Bilan depuis 2005 des timbres-amendes et procès-verbaux (pour 2017 les chiffres sont arrêtés fin octobre)

Infraction	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Introduction de chien	3	8	10	10	11	4	8	8	1	6	0	2	2
Feu		4	1	3	5	2	1		1	1	0	1	1
Circulation irrégulière de véhicule à moteur	2	1	1	1	2		1	2	2	0	0	0	
Stationnement irrégulier de véhicule à moteur		1	1			2	3			0	0	0	3
Travaux sans autorisation							1			2	0	0	
Atteinte aux végétaux									1	0	0	0	
VTT hors itinéraires autorisés												1	
Total	5	14	13	14	18	8	14	10	5	9	0	4	6

En 2017, L'équipe de la Réserve compte trois agents commissionnés. Les autres agents de la Réserve sont inscrits pour les formations commissionnement en 2018.

Le protocole pénal est en cours de rédaction en lien avec la RNN des Hauts de Chartreuse afin d'avoir une cohérence sur ces espaces protégés et une validation commune par le parquet de Grenoble et de Valence pour le Vercors.

8. Natura 2000

Agnès Trégret a été désignée présidente du comité de pilotage, et le Parc a été renouvelé comme structure porteuse de l'animation des deux sites Natura 2000 des Hauts-Plateaux du Vercors lors du comité de pilotage du site le 7/02/17. Un tour des communes a été réalisé conjointement entre l'équipe de la Réserve et la chargée de mission Natura 2000, de manière à bien rappeler les différences et les complémentarités entre ces outils de préservation des espaces naturels. Des documents de synthèse sur le fonctionnement de la Réserve et du site Natura 2000 ont été rédigés, pour apporter des éléments précis aux élus.

La chargée de mission Natura 2000 accompagne également les porteurs de projet ayant cours sur la Réserve, pour vérifier s'ils sont soumis à évaluation des incidences Natura 2000 et leur apporter les données nécessaires à cette évaluation :

- Traversée des Hauts Plateaux à ski de fond & en VTT
- Festival Vélo Vert
- Trail du Glandasse
- Star trek
- Projets d'aménagements pastoraux, dont en particulier, l'accompagnement du travail de requalification paysagère du site de la fontaine des Bachassons

Dans le cadre du cycle de randonnées accompagnées destinées aux habitants organisées sur l'ensemble des sites Natura 2000 du Vercors, deux randonnées ont été planifiées pour les Hauts Plateaux : fête de la transhumance – cordée du mont aiguille (reportée en 2018).

Dans le cadre du projet APN & Biodiversité, participation à la mise en place d'une doctrine sur les équipements de voies d'escalade dans le Vercors : construction d'un protocole de visite sur le terrain accompagnée d'un naturaliste lorsque des équipements sont prévus en site Natura 2000. Deux secteurs sont particulièrement sensibles sur ces questions : le cirque d'Archiane et le Mont Aiguille.

9. RBI

Suivi annuel des IA IC.

- Suivi IKA sur la totalité de la FD Vercors (donc aussi RBI).
- Suivi de 2 Enclos/Exclos.
- Suivi d'un carré STOC.
- Suivi faune (Petites Chouettes de Montagne, Loup, ... par Observation -Pièges photos).
- Réalisation de l'inventaire mycologique : 2^{ème} phase (pas encore de rapport mais + de 300 espèces ont été recensées, assez riche, découverte d'un champignon très rare, les rapports seront transmis en fin d'année).

- Réalisation de l'inventaire chiroptères : 2^{ème} phase (pas encore de rapport final).
- Surveillance générale de la RBI.
2018 doit marquer l'élaboration du prochain plan de gestion de la RBI, à cette occasion, l'ONF associera la Réserve pour la définition des enjeux, des objectifs et des actions à mener à partir de 2019.

Débat des membres du comité consultatif :

Suite à la présentation des points marquants du bilan d'activité de la Réserve Romain BRIET – DREAL – souligne la qualité de ce bilan mais précise qu'il serait souhaitable de rattacher les actions du plan de gestion aux opérations, et qu'il convient de rajouter une partie sur les budgets avec notamment le bilan 2017 et le prévisionnel 2018. Ces remarques seront prises en compte pour l'élaboration du bilan d'activité 2018.

Alain REY – Représentant de la commune de Treschenu-Creyers - demande des précisions sur la position du Parc pour gérer les populations de loup.
Monsieur le Sous-Préfet souligne que le Parc s'est positionné à travers la motion Loup adopté en bureau syndical.

Michel Vartanian - 1^{er} Vice Président du Parc – précise qu'il y a une différence de gestion entre Parc et Réserve naturelle due à la réglementation spécifique dans cet espace protégé. Il précise la démarche effectuée en inter-commission avec une méthodologie de concertation plus large. Le parc se positionne comme territoire expérimentation dans le cadre du Plan National Loup qui va sortir prochainement.

Alain REY – Représentant de la commune de Treschenu-Creyers- souligne qu'au vu des pressions, le risque est le recours à l'empoisonnement, et on sera alors tenus responsables des atteintes à la faune sauvage.

Yann Souriau – Maire de Chichilienne - remercie le parc pour le détournement des sentiers, malgré cela il y a eu un accident grave sur la Réserve au niveau des 4 chemins. C'est la 2^{ème} attaque grave sur sa commune, et il souhaite un travail de communication par le Parc sur ces problématiques de chien de protection. Pour lui, les randonneurs ne viennent plus, ce n'est pas acceptable, il faut plus communiquer. Il précise que l'Association des Maires dont il est membre a décidé de prendre les fusils pour se mettre en travers de cette logique qui ne s'arrête pas.

Monsieur le Sous-Préfet précise que s'il y a constat d'accident avec des chiens de protection, il faut que le Parc et la Réserve soient tenus au courant. Il convient de porter plainte pour que cela remonte. S'il n'y a pas d'éléments factuels, les actions concrètes ne peuvent être engagées. Il demande des précisions sur les attentes de la commune de Chichilienne quant à la communication du Parc du Vercors. Des Plaquettes d'information créées par la DDT 26 ont été distribuées au grand public. Il précise qu'il y a peut-être des améliorations possibles mais le Parc du Vercors fait déjà beaucoup à ce sujet, on ne peut pas reprocher cela.

Anne Roiseux– Maire de Treschenu Creyers – souligne que des propositions de solutions ont déjà été apportées avec par exemple l'OT de Châtillon, qui a créé un document explicatif sur comment se comporter et les attitudes à adopter ; il faut reconnaître que parfois les randonneurs ont des comportements pas très responsables. Il faut leur donner de l'information. En cas d'agression il faut porter plainte.

Alain REY- Représentant de la commune de Treschenu-Creyers – souligne que l'on se focalise sur les patous mais les plus dangereux semblent être les Bergers d'Anatolie.

Laurent Flenet – représentant Conseil départemental de la Drôme – rappelle que des plaquettes sur les sports de plein nature sont disponibles mais cela ne règle pas tous les problèmes. Il est difficile de trouver des solutions concrètes, et les bons vecteurs de transmission des informations.

Francis Solda – Représentant des éleveurs - souligne qu'il faut informer les professionnels du tourisme, pour qu'ils connaissent la réalité du monde d'élevage. Il apporte des précisions quant aux méthodes de travail différentes entre le Patou et le Berger d'Anatolie, l'un reste au sein du troupeau tandis que l'autre prospecte au-delà du troupeau pour faire fuir le loup. Il rappelle que le loup n'est pas l'unique problème il y a aussi les questions liées aux sangliers et notamment au nourrissage des sangliers.

Bernard Boutin – Vercors nature – précise en tant que randonneur des Hauts-Plateaux, qu'il n'y a pas tant de soucis avec les patous : les randonneurs sont bien informés par les panneaux.

Bernard Ravel – représentant de la commune de Châtillon – souligne également les inquiétudes citoyennes liées à la gestion hors estive des patous, la population est très sensibilisée à ces questions, il faut être vigilant sur le discours que nous tenons, il faut tenir compte des habitants mais également des éleveurs, la peur du loup est en train de revenir, il faut être vigilant sur les propos tenus.

Michel Jay – suggère la création d'un groupe de travail sur ces sujets, animé par la RN.

Michel Vartanian - 1^{er} Vice président du Parc – clôt le débat en soulignant qu'après une présentation du rapport d'activité très complète, seul le sujet du Loup fait débat. La Parc du Vercors a conscience qu'il faut que l'on s'y attache. La motion Loup est aujourd'hui attaquée, le Parc du Vercors reste sur sa volonté de concerter : un travail doit être mené sous la ligne scientifique. Le débat sur le Loup n'existe pas qu'au sein de la Réserve mais sur l'ensemble du territoire. Il faut prendre en compte les soucis de cohabitation entre cette espèce et toutes les activités humaines.

III/ Perspectives 2018 et demandes d'autorisation

Benoît Betton, Conservateur par interim et responsable du pôle Gestion des Milieux, des Espèces et des Ressources, présente les principaux projets de la programmation 2018 de la Réserve naturelle avec les demandes d'autorisation ou d'avis qui en découlent, les axes de travail, ainsi que le budget prévisionnel 2018.

1/ Restauration cabane de Chaumailoux

Les autorisations relatives à cette réhabilitation ainsi que les enveloppes budgétaires ont été faites lors des précédents comités consultatifs. Les travaux se dérouleront au printemps 2018.

2/Pastoralisme : Finalisation de la stratégie pastorale pour cet hiver.

3/ Travail sur la connaissance autour des espèces « gibiers sensibles » en lien avec le conseil scientifique du Parc et le groupe de travail « Chasse - connaissance » de la Réserve.

4/ Réflexion sur les activités de pleine nature et biodiversité, dont notamment la concertation VTAE qui sera menée par le Sous Préfet.

5 / Réflexions sur les panneaux d'accueil et de réglementation et sur la stratégie de communication de la Réserve.

6 / Gélinotte : réalisation des IPPC afin d'avoir un diagnostic des populations avant les éventuelles captures.

7 / Information sur la tenue de la Manifestation TransVercors les 3 et 4 mars 2018. Cette manifestation bénéficie d'un arrêté d'autorisation pour 3 ans (2017 / 2018 / 2019).

8 / Manifestation sportive Vélo Vert Festival

Description du Projet : Le festival Vélo Vert est une manifestation VTT grand public qui se déroulera du 1^{er} au 03 juin 2018 à Villard de Lans. Une épreuve se déroulera avec un passage au sein de la Réserve naturelle le samedi 2 juin 2018.

Épreuve Mythic chrono et rando 70 km en VTT - Itinéraire : Piste de la Coinchette sur environ 1 km

Avis du Gestionnaire → Favorable sous conditions

- proscrire l'usage de véhicule à moteur dans la partie en Réserve
- pas de présence du public dans la Réserve
- limiter le nombre de participants à 500 / jours
- pas d'instrument sonore
- le balisage doit être réversible

Avis DREAL → Favorable sous conditions rappelées par le gestionnaire

- Le Comité consultatif donne un avis Favorable -

1 Abstention et 26 Pour, sous réserve des conditions annoncées par le gestionnaire

9 / Travaux – Pose de 7 miradors par ONF

Contexte de la demande : pratique de la chasse actuelle : affût et approche essentiellement (très peu de battues)

→ chasse autorisée par le décret de la RNNHPV

→ ONF détenteur du droit de chasse en forêt domaniale

→ 6 lots en forêt domaniale du Vercors → 2 200 ha loués (RBI = non chassée)

⇒ obligation de résultats sur la réalisation du plan de chasse à l'échelle de la forêt domaniale.

Evolution des populations

→ résultats OGFH : augmentation de l'abondance des populations de cerfs, stabilisation pour les chevreuils.

La pression des ongulés s'est intensifiée entre 2007 et 2010 indice de consommation : 0,60 ; érable très touché : 0,80

⇒ Etat d'équilibre entre population de cerfs et son environnement : DEGRADE

⇒ Etat d'équilibre entre population de chevreuils et son environnement : STABLE mais VIGILANCE

Plan de Chasse :

→ constat : difficultés à réaliser le plan de chasse (63 % pour le cerf et 53 % pour le chevreuil au 23/10/17).

⇒ problème de visibilité = approche difficile, d'où la nécessité de développer l'affût : Mettre en place des miradors pour une meilleure efficacité, une meilleure sécurité (tirs fichants) et limiter le recours aux battues en RN

Localisation des miradors

- situation actuelle : 3 miradors existants (construits avec l'AAD de 2005)

- recherche de secteurs favorables

- zones de clairières intraforestières

secteurs reculés, hors zones de fréquentation, à proximité d'itinéraires de récupération du gibier (cohérence avec le nouvel AAD de la RN). Couverture du territoire ⇒ 7 secteurs favorables à l'échelle de la Forêt domaniale.

Description technique

Miradors fermés pour une meilleure efficacité

Matériau bois : châtaignier pour les poteaux ; résineux blanc de pays pour le reste

Dimensions : 125 cm x 125 cm, hauteur max 3 mètres

Mise en place : ancrage par enfouissement des 4 pieds sur 80 cm ; pas de création d'accès

Notice d'impact et évaluation d'incidences Natura 2000

→ projets de miradors : dans la réserve RNHPV et dans le périmètre des sites N 2000 ZPS et ZSC I 27 : 26 habitats dont 5 prioritaires, une trentaine d'espèces (dont 2 végétales) dont une prioritaire.

Habitats naturels :

pas de coupe d'arbre

pas de remaniement de terrain sauf au niveau des trous pour ancrage

Impact sur l'habitat 6170 (représentativité : 4 600 ha à l'échelle du site N 2000)

Positionnement précis à valider avec le conservateur de la RN.

⇒ Impact négligeable sur les habitats naturels et d'intérêts communautaires

Flore :

- pas d'espèces d'intérêts communautaire à proximité des miradors (Sabot de Vénus et Buxbaumie)

- Une espèce protégée connue à proximité d'un mirador existant (Anémone de Haler)

- deux espèces remarquables connues pour le PNR dans les secteurs 3 et 5 (Tulipe sauvage et la Pulsatille des Alpes)

- positionnement précis à valider sur le site avec le conservateur

⇒ impact négligeable sur la flore d'intérêt communautaire et sur la flore patrimoniale

Faune : Pas d'enjeu faunistiques identifiés dans les secteurs d'implantation

Paysages : secteurs reculés et peu fréquentés

construction en bois pour une meilleure intégration paysagère

Objectif : réaliser le plan de chasse par l'affût et l'approche en toute sécurité ⇒ pas de perturbation supplémentaire sur la faune

Préconisations proposées:

- pas d'accès à créer

- travaux à l'automne (hors période de brème du cerf)

- implantations précises à faire valider par le conservateur de la RN

Débat des membres du comité consultatif :

Francis Solda – représentant des éleveurs– souhaite apporter deux observations :

- si l'objectif est le maintien de clairière les pastoraux n'y voient pas de soucis,

- Les éleveurs sont dans l'obligation d'utiliser des bois du Vercors or dans la description des travaux, il est cité du Bois de Châtaignier.

Lucas Weill – représentant de l'association 1000 Traces – questionne quant à l'enjeu fermeture des milieux fixé dans le plan de gestion, en effet est ce que le cerf n'est pas un auxiliaire pour cet enjeu ?

Eric Rousset– ONF – précise que le cerf est plus situé sur la partie forêt que sur la partie subalpine où cet enjeu est identifié.

Bernard Boutin – représentant de Vercors Nature – se questionne, dans la motion Loup il est cité que le Loup a un impact sur les cervidés, et dans cette demande de Mirador il est annoncé que les cervidés sont en augmentation.

Monsieur le Sous-préfet questionne sur la prédation des cerfs par le loup.

William Gaudry - ONCFS – précise que le loup peut prélever des grands ongulés s'il est en meute. Sur le Vercors les grands ongulés font des dégâts importants, mais il y a d'autres facteurs à prendre en compte : s'il y a fermeture de la canopée, cela implique un manque de lumière donc impact sur la végétation.

Michel Vartanian - 1^{er} Vice Président du Parc – précise que le comportement des cervidés change, d'où l'impact sur la végétation.

Romain Briet – DREAL – précise que cette demande d'autorisation modifie l'état et l'aspect de la réserve, c'est une procédure lourde qui nécessite donc un avis CSRPN et de la CDNPS de la Drôme.

Gilbert David – représentant de la LPO – précise la position de la LPO. La LPO est opposée à la chasse mais comme cette activité est autorisée, il convient de trouver des solutions les moins impactantes, il suggère de faire des petits miradors qui soient démontables en fin de période de chasse pour être moins impactants.

Avis du Gestionnaire → Conscient des demandes formulées par les services de l'état sur la nécessité de réussir les plans de chasse fixés notamment le cerf et le sanglier, le Parc émet un **avis favorable** sur ces miradors, à condition :

- d'une, que ses techniciens soient présents pour la définition de l'emplacement des miradors,
- que la construction soit la moins impactante possible,
- et surtout que ces miradors soient alors utilisés uniquement pour les 2 espèces qui poseraient problème : le cerf et le sanglier.

Avis du Conseil scientifique :Après débat, compte tenu de la topographie du site qui permet de se positionner sur des points d'affût naturels et en l'absence de données susceptibles de montrer la contribution d'éventuels miradors à la réalisation du plan de chasse, le Conseil scientifique émet un **avis défavorable** à l'installation de tels équipements au sein de la Réserve naturelle. Suggestion : demander à l'ONF des résultats de chasse sur les 3 miradors en place et la proportion des animaux tués depuis ces miradors sur l'ensemble des plans de chasse des lots concernés.

Avis DREAL :Favorable selon les conditions annoncées par le gestionnaire

Emilie Duheron – ONF – demande des précisions sur la limitation aux 2 espèces Cerf et sangliers.

Benoît Betton – conservateur par interim – précise que la gestion de la faune sauvage n'est pas identifiée comme une action du plan de gestion. La révision de l'AAD a été enclenchée notamment par des enjeux de gestion de population de deux espèces (cerf, sanglier) dont les impacts sont estimés importants et pour lesquels l'AAD précédent était considéré comme une difficulté supplémentaire pour réaliser les plans de chasse annuels. Le nouvel AAD a permis de revoir les modalités de pratiques de la chasse notamment pour les plans de chasse de ses deux espèces. Les problématiques sont donc ciblés sur le cerf et le sanglier.

Monsieur le Sous Préfet demande si le chevreuil ne présente pas d'enjeu et s'il est envisageable d'avoir une estimation chiffrées sur les populations pour l'automne 2018.

William Gaudry - ONCFS – précise que l'on ne peut pas transposer les résultats d'un suivi sur un site à proximité à la RN, il faut mettre en place un suivi sur le territoire de la Réserve pour pouvoir répondre, mais les résultats ne seront exploitables qu'au bout de 3 ou 4 ans. Il convient de mettre en place des outils de gestion avant qu'il y ait un problème car on ne peut pas être réactif.

Emilie Duheron – ONF – apporte des précisions suite aux demandes formulées par le conseil scientifique, chiffre des années précédentes : sur 16 cerfs 9 ont été tués par des postes en mirador pour les autres espèces c'est environ 70 %.

Basile Garcia – DDT 26– précise que le problème des dégâts de gibier est mis en avant par l'ONF mais également par la profession agricole, d'où les demandes de mise en place de suivi. Les services de l'état souhaitent que les plans de chasse soit respectés, car si les dégât causés aux arbres ne sont pas indemnisés, les dégâts agricoles eux le sont.

Monsieur le Sous Préfet précise que les miradors permettent une action de chasse avec plus de sécurité.

François Véron – Président du Conseil Scientifique – souligne que ONF dans sa demande fait allusion à une diminution du nombre de battue, le Conseil exprime la demande que les battues soient supprimées (or battues administratives).

Eric Rousset – représentant de l'ONF - rappelle qu'initialement les préconisations de ONF allaient dans ce sens, aujourd'hui l'ONF autorise les battues car les plans de chasse ne sont pas réalisés.

- Le Comité consultatif donne un avis Favorable -

7 Contre, 4 Abstentions et 16 Pour, sous réserve des conditions annoncées par le gestionnaire

Ajout du 08/03/2018 : Modification importante : Après lecture attentive du décret de classement de la Réserve cette demande ne peut être autorisable, elle ne sera pas présentée en l'état aux instances départementale et régionales (CSRPN , CDNPS)



10 – Pose de 3 panneaux de présentation de la RBI

localisation

3 panneaux dont 2 dans le périmètre de la RN, au niveau des principaux accès à la RBI

- Route forestière des Bachassons (au nord)
- entrée de la route forestière de Pré Rateau (à l'ouest, hors RNN)
- cabane de Pré rateau, au sud, le long du circuit de la GTV

Panneaux en bois : douglas, pin ou mélèze

2 modèles possibles panneau vertical 1 m x 3 m ou panneau horizontal 4 x 2 m

Choix final à arrêter avec le conservateur de la Réserve

Ancrage : platines en métal scellés dans des plots en béton.

Acheminement du matériel par des accès existants.

Maquettes : 3 panneaux identiques, adaptation de la carte selon la localisation, contenu à finaliser avec le conservateur de la Réserve

Avis du Gestionnaire → favorable sous condition que le gestionnaire soit associé à la définition du contenu et que la charte graphique des RNN soit utilisée.

Avis Conseil scientifique → Avis favorable, sous réserve de discussion du contenu avec le gestionnaire de la Réserve et d'accord sur la charte graphique.

Avis DREAL : Favorable selon les conditions annoncées par le gestionnaire

- Le Comité consultatif donne un avis Favorable à l'unanimité-

11 – Désobstruction cavité

« pot souffleur » trouvé en 2017, dénommé CAF 2017-1, sur le secteur du Scialet Bleu aux Erges (faille des charbonniers)

Intérêt majeur de connaissance du réseau karstique : découverte d'une rivière souterraine ?

Pas de travaux : extraction de quelques blocs

Débat des membres du comité consultatif

Monsieur le Sous-Préfet précise qu'il convient de prendre contact avec les services de secours préalablement.

Pascal Boularand – DDT 38 – questionne quant aux dispositions de sécurisation de l'accès et qu'il convient de vérifier si ce type de travaux est soumis à évaluation d'incidence Natura 2000.

Avis du Gestionnaire : favorable car connaissance du réseau karstique

Avis CS : favorable

Avis DREAL : favorable

- Le Comité consultatif donne un avis Favorable à l'unanimité-

12 – Campement équipe spéléo - Désobstruction cavité

La désobstruction présentée au point précédent est liée à une demande de campement pour l'équipe spéléo.

Demande du SGCAF (Club Alpin Français Spéléo Grenoble) d'installer un campement de quelques tentes dans les Erges durant l'été 2018 sur la commune de Saint Andéol (38) en forêt domaniale du Vercors.

Avis du Gestionnaire : Avis favorable sous conditions :

- Communiquer auprès des services de la Réserve naturelle des dates du début de camp et de fin afin qu'un garde puisse apporter son expertise quant au lieu du campement et faire une veille autour du campement.
- Présence d'un garde lors de l'installation et désinstallation du campement.
- Afficher l'arrêté d'autorisation sur le lieu de camping

Avis Conseil scientifique : favorable

Avis DREAL : favorable

- Le Comité consultatif donne un avis Favorable à l'unanimité-

13 – Avis de principe sur certains dossiers en cours de construction

Certains dossiers de demande d'autorisation n'ont pas été déposés mais ces opérations nécessitant un fléchage financier dans le budget d'opération de la Réserve, le gestionnaire sollicite les avis de principe des instances de la Réserve et ces dossiers seront présentés lors du prochain comité consultatif de mars.

* STOC à Combau Ce projet a un enjeu national, il n'y a pas forcément d'enjeu propre à la Réserve, mais il est intéressant de s'inscrire dans ce protocole national.

Avis du Gestionnaire → favorable

Avis Conseil scientifique : Avis favorable Les membres du CS soutiennent la poursuite de ce dispositif dont l'ancienneté commence à fournir un recul intéressant à l'échelle nationale.

Avis DREAL – favorable attente du dossier et du bilan

- Le Comité consultatif donne un avis Favorable à l'unanimité-

* Carottage Combe chevalière : suite de l'opération 2017

La découverte d'un paléolac donne des perspectives de connaissance autour de l'occupation de cette montagne : par l'homme depuis le Paléolithique supérieur et par la végétation (données archéobotaniques).

Donc possibilité de reconstituer les paysages du paléolithique, mésolithique, néolithique... des Hauts Plateaux

Avis du Gestionnaire → Avis favorable, mais vu le coût estimé par cette étude, le gestionnaire souhaite travailler en 2018 sur la recherche de moyens financiers complémentaires. Le gestionnaire propose malgré tout de provisionner une enveloppe sur son budget 2018

Avis Conseil scientifique → Avis favorable , Recommandations au gestionnaire : réactualiser les relevés phytosociologiques de la zone, seule grande zone humide de la Réserve. Veiller à limiter l'impact des bovins sur le sol.

DREAL – favorable

- Le Comité consultatif donne un avis de principe Favorable à l'unanimité

Michel Jay précise que cette zone devient de moins en moins humide, notamment du fait du non piétinement des bêtes sur la zone. Il semble que le piétinement à certains moments précis où il y a de l'eau ait un impact positif sur la préservation de cette zone humide.

Laurent Flenet – représentant CD 26 - apporte le retour d'expérience du Plateau d'Ambel : il a été constaté sur 10 secteurs différents qu'effectivement si les bovins ne piétinent plus, il y a apparition de zone de sécheresse.

* Projet Apollon : capture, prélèvement d'une patte, libération

Connaissance de l'espèce, de sa population, de leurs caractéristiques génétiques et des connexions entre populations des massifs alpins et central..

Avis du Gestionnaire → favorable , action du plan de gestion

Avis Conseil scientifique → Avis favorable avec suggestion d'étirer le gradient en dehors de la Réserve à l'échelle du Parc,

DREAL – favorable

- Le Comité consultatif donne un avis Favorable à l'unanimité-

14 – Présentation des Budgets prévisionnels 2018 Fonctionnement et opération

	FONCTIONNEMENT 2018	MONTANT EN EUROS
Chapitre 01 I	Charges à caractère général	65 700
Art : 60622	Carburants	6 000
Art : 60632	Fournitures et petits équipements	3 000
Art : 61551	Entretien matériel roulant	3 500
Art : 616	Assurance	3 700
Art : 6182	Documentation générale et technique	500
Art : 6184	Versements à des organismes de formation	300
Art : 6185	Frais de colloques et séminaires	1 000
Art : 6232	Fêtes et cérémonies	1 500
Art : 6251	Voyages et déplacements	2 000
Art : 6262	Frais de télécommunication	3 000
Art : 6281	Concours divers (cotisations)	1 000
Art : 6287	Remboursements de frais (personnels Parc)	40 000
Art : 637	Impôts et taxes	200
Chapitre 01 2	Charges du personnel (avec assurance)	325 652
Chapitre 02 I	Achat d'un véhicule	15 000
	TOTAL	406 352

	OPERATIONS 2018	MONTANT
	EQUIPEMENT GARDERIE	4 000
	Équipement techniques des gardes pour la surveillance (tenue, matériel optique, matériel hivernal)	4000
	ÉQUIPEMENTS ET SERVICES AUX ÉLEVEURS	2 500
	Équipements solaires et systèmes radio (entretien, programmation, a	2500
	SUIVIS SCIENTIFIQUES ET INVENTAIRES	28 500
	Réalisation du STOC (capture, baguage et re-capture) à Combau	3000
	Entretien et amélioration des stations météo, suivi	3000
	Et exploitation des données et Observatoire 2 . 0	9000
	Etude palynologique de la Combe Chevalière	3000
	Adhésion au projet réseau international Gypaète	4500
	Etude Apollon	3000
	Stage Avifaune	3000
	Suivi sanitaire Bouquetins	3000
	INFORMATION DU PUBLIC ET GESTION DE LA FRÉQUENTATION	5 000
	Conférences sur la Réserve et formation des accompagnateurs, outil de communication	1000
	Modernisation du film sur la RN	3000
	Panneaux réglementaires	1000
	TOTAL	40 000

Recettes opérations 2018	Montant en Euros	Recettes Fonctionnement 2018	Montant en Euros
MEEDDM (sous réserve)	33 333	MEEDDM (sous réserve)	338 627
Conseil départemental Isère (20 % de la part du MEEDDM)	6 667	Conseil départemental Isère (20 % de la part du MEEDDM)	67 725
TOTAL	40 000	TOTAL	406 352

Total Recettes 2018 Fonctionnement et opérations	Montant en Euros
MEEDDM (sous réserve)	371 960
Conseil départemental Isère (20 % de la part du MEEDDM)	74 392
TOTAL	446 352

- Le Comité consultatif donne un avis Favorable à l'unanimité-

IV/ Questions Diverses

- Travaux dans le cadre du PPT ⇒ travaux de restauration à l'identique ne modifiant pas l'aspect de la Réserve
 - Restauration Cabane de La Chau
 - Restauration Bergerie de Chamouset
- 1ere Saison de Chasse avec le nouvel arrêté d'application du décret – concertation avec les fédérations et les ACCA : vigilance sur la bonne application des modalités.
- VTTAE -
Monsieur le Sous préfet rappelle le contexte autour de la Concertation VTTAE. La concertation sera menée cet hiver.
Francis Solda– représentant des éleveurs – exprime pourquoi il est totalement opposé au VTTAE, notamment par rapport aux chiens de protection .
- Yann Souriau – Maire de Chichilianne – informe les membres de l'inauguration de la Nécropole du Pas de l'Aiguille le 22 juillet prochain – en présence des autorités de l'état. Il conviendra d'anticiper cet événement en se rapprochant des équipes du Parc et de la Réserve.

Agnes Trégret – Vice Présidente en charge de la réserve – remercie tous les participants, l'équipe de la Réserve, les Elus et également les techniciens de l'État.

L'ordre du jour étant épuisé, le Sous Préfet remercie les membres du comité consultatif, le gestionnaire et ses équipes, et lève la séance à 18 h 00.

Le prochain comité consultatif aura lieu le 22 mars 2018, à Châtillon-en-Diois.